

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 février 2024

N° 007-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 2

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

7 février 2024,

affichée le 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, MAQUIN

Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absents excusés : Mr STIENNE, Mr KRAWIEC

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION

Secrétaire de séance : Mr GOURNET

Le procès-verbal du 12 décembre 2023 est approuvé.

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention de partenariat pour la gestion de l'Agence Postale Communale à signer avec La Poste ainsi que les grands changements issus des négociations entre l'AMF, l'Etat et La Poste.

Monsieur le Maire propose aux membres de renouveler la convention selon le modèle annexé à la présente délibération pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention qui prendra effet le 15 février 2024 pour une durée de 9 ans

Le secrétaire de séance
Pascal GOURNET



Le Maire
Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 15 février 2024
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 15 février 2024
de la publication le 15 février 2024
Mise en ligne sur le site internet le 15 février 2024